

## Procès-Verbal de la séance du Conseil d'administration du 26 novembre 2020

Date 26 novembre 2020

Année scolaire : 2020 / 2021  
Numéro de séance : 3  
Date de transmission de la convocation aux membres : 12 novembre 2020  
1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui  
2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)  
Président : M JADEAU  
Secrétaire de séance : Mme POUVREAU  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 17

### Ordre du jour

#### I – FONCTIONNEMENT GENERAL

- 1-1- Composition du nouveau Conseil d'Administration (annexe 1).
- 1-2- Composition des commissions et conseils (annexe 2).
- 1-3- Règlement interne du Conseil d'Administration (annexe 3).
- 1-4- Délégation à la commission permanente.

#### II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- 2-1- Présentation du rapport annuel 2019-2020 (annexe 4).
- 2-2- Effectifs prévisionnels pour 2021-2022 (annexe 5).
- 2-3- Organisation de l'épreuve orale du DNB.
- 2-4- Compte-rendu de la réunion du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

#### III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- 3-1- Budget 2021 (annexe 6).
- 3-2- Contrats et conventions (annexe 7).
- 3-3- Tarifs des dégradations au restaurant scolaire.
- 3-4- Tableau des dépréciations (annexe 8).
- 3-5- Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

##### Annexes

Tableau de la composition du nouveau Conseil d'Administration (annexe 1).  
Tableau de la composition des commissions et conseils (annexe 2).  
Règlement interne du Conseil d'Administration (annexe 3).  
Rapport annuel 2019-2020 (annexe 4).  
Tableau des effectifs prévisionnels pour 2021-2022 (annexe 5).  
Budget 2021 (annexe 6).  
Liste des contrats et conventions (annexe 7).  
Tableau des dépréciations (annexe 8).

**FEUILLE D'ÉMARGEMENT**  
**Séance 26 novembre 2020**

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	Chef d'établissement	JADEAU Francis	✕		
	Gestionnaire	PALEZIS Anne	✕		
	CPE	DUPONT Julien	✕		
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	LEDEUX Jean-Louis	Excusé		
		PECRIAUX Sybil	Excusée		
	Commune siège	POUVREAU Laëtitia	✕		
<b>PERSONNALITÉS QUALIFIÉES</b>		COLIN Josette	Excusée		
		GABORIT Bernard	✕		
<b>PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	Personnels d'enseignement	DELMARLE Théo	✕	BOUSSAC Adrienne	
		DUBUISSON Aurélie	✕	GAUMÉ Denis	
		DUMAY Aurore	✕	LE LANNOU Marie-Anne	
		GUILLARD François	✕	MALTERRE Jean-François	
		MILLOT Julie	✕		
		RINGUET Elizabeth	✕		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BIRAUD Sylvie	✕	COURTIN Catherine	
		CLEMENT Anita	✕	MOLLÉ Sébastien	
<b>PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES</b>	Parents d'élèves	AUVIN Laurent	Excusé	ARTAUD Mathilde	
		COLASSON Sandra	Excusée	CAPERAN Stéphane	✕
		DA SILVA Antonio	Excusé	DA SILVA Stéphanie	
		DENIBEAU Béatrice	✕	ÉVAIN Marie-Laure	
		RAGEAU Marie	Excusée		
		VUARNESSON Éric	✕		
	Elèves	BOUTEILLE Victor	✕	LISOWSKI Tom	
		DUBOIS Shanice	Excusée	VRILLAUD Gabin	

## Préambule.

La séance débute à 18h06, le quorum étant atteint avec 16 connectés.

### Désignation du secrétaire de séance.

Comme l'an passé, M. JADEAU propose à l'ensemble des collèges représentés au CA de se répartir la prise de notes. Les parents d'élèves ont assuré celle du CA de juin dernier, les professeurs celle du CA du mois d'octobre et Mme BIRAUD, secrétaire, celle du CA exceptionnel de la semaine dernière.

Il propose la répartition suivante :

Novembre – collège des élus et personnalités

Janvier – collège des parents

Mars – collège des ATTOSS

Juin – collège des enseignants

À la demande de M. DUPONT, M. JADEAU précise les grands thèmes abordés à chaque CA.

Mme DUBUISSON préférerait que les professeurs prennent en charge le compte rendu concernant la DGH en janvier. Demande acceptée. Les parents se chargeront donc du compte-rendu du dernier CA de l'année scolaire.

Mme POUVREAU, représentante du collège des élus et personnalités, est désignée secrétaire de séance.

**Présents : 16                      Abstention : 2                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 14**

M. GABORIT se connecte à son tour. Le nombre de présent est désormais de 17.

### Adoption des PV des CA du 06/10/2020 et du 16/11/2020.

Aucune remarque ni question ne sont formulées.

Adoption du compte-rendu du CA du 6 octobre :

**Présents : 17                      Abstention : 2                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 15**

Adoption du compte-rendu du CA exceptionnel du 16 novembre :

**Présents : 17                      Abstention : 2                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 15**

### Adoption de l'ordre du jour.

M. JADEAU propose une modification mineure : le point 3.3 concerne d'autres dégradations que celles du restaurant scolaire. Il propose donc le retrait de cette dernière formulation.

Il annonce également que des questions diverses ont été déposées par les parents d'élèves et par les enseignants.

**Présents : 17                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 17**

## I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.

### 1.1 – Composition du nouveau Conseil d'Administration (annexe 1).

L'élection des représentants au Conseil d'Administration a eu lieu le 11 octobre 2019.

Pour les parents d'élèves : 448 inscrits - 33.93 % de participation (46 l'an passé)

Pour les personnels d'enseignement et d'éducation : 27 inscrits – 55.56 % de participation (78)

Pour les personnels ATTOSS : 9 inscrits – 88.89 % de participation (87.5)

Le principal rappelle la composition pour le collège :

Membres de droit : Principal, CPE, Gestionnaire

Enseignants : 6 personnels élus

Parents d'élèves : 6 représentants élus

Personnels ATTE – ATOS : 2 personnels élus

Elèves : 2 représentants élus

Représentants du département : 2 représentants

Représentant de la commune : 1 représentant

Personnalités qualifiées : 2 représentants

### 1.2 – Composition des commissions et conseils (annexe 2).

M. JADEAU présente rapidement leur rôle respectif. Il regrette qu'aucun parent ne se soit positionné comme suppléant du conseil de discipline. Avec 3 titulaires seulement, cela risque d'être un peu juste. M. CAPERAN se propose alors comme suppléant.

Adoption de la composition de la commission permanente.

**Présents : 17                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 17**

Adoption de la composition du conseil de discipline.

**Présents : 17                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 17**

### 1.3 – Règlement intérieur du Conseil d'Administration (annexe 3).

Ce règlement intérieur est le même que celui adopté lors du CA du 26 novembre 2019. Aucune remarque n'est formulée.

**Présents : 17                      Abstention : 1                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 16**

#### 1.4 – Délégation à la commission permanente.

M. JADEAU rappelle les fonctions de la Commission Permanente et les sujets que le CA ne peut déléguer. Il y a obligation de réunir la commission permanente lors de la présentation de la Dotation Globale Horaire et pour toute modification du règlement intérieur.

M. le Principal souhaite que le Conseil d'Administration reste souverain de par la richesse de ses échanges. Il demande donc aux membres du CA de repousser cette délégation.

**Présents : 17                      Abstention : 1                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 16**

### II – VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE.

#### 2.1 – Présentation du rapport annuel (annexe 4).

M. JADEAU rappelle que l'année scolaire se distingue surtout par le confinement à partir de la mi-mars. Aucune remarque ou question ne sont formulées sur le rapport annuel.

#### 2.2 – Effectif prévisionnel rentrée 2021 (annexe 5).

Les effectifs seraient en très légère hausse et le nombre de classes identique. En revanche, la répartition de ces classes va évoluer avec une 5<sup>ème</sup> de moins et une 3<sup>ème</sup> de plus. Les effectifs en 5<sup>ème</sup> vont donc être chargés.

M DUPONT demande pourquoi il y aurait 9 départs en 4<sup>ème</sup>. M. JADEAU évoque de possibles départs vers une 3<sup>ème</sup> prépa-métiers, les mouvements habituels d'élèves et souligne la fiabilité de ces prévisions : l'an passé 255 élèves étaient prévus à la rentrée 2020, nous en avons 256. Il rappelle que 96 % du vivier des élèves de CM2 public 2019-2020 se sont inscrits au collège André Brouillet.

#### 2.3 – Organisation de l'épreuve orale du DNB.

La date proposée pour cette épreuve est le mercredi 2 juin 2021. La date limite de retour du choix des sujets sera le lundi 17 mai 2021.

L'épreuve sera présentée par les PP en vie de classe. Est prévu un accompagnement filé entre janvier et mai par l'ensemble des professeurs avec une épreuve d'entraînement programmée le vendredi 30 avril 2021.

Plusieurs thèmes sont possibles : action menée au collège dans le cadre d'un parcours, histoire des arts, engagements extérieurs en lien avec un parcours etc.....

Les parents d'élèves auront une information sur le calendrier et le déroulement de l'épreuve.

M. JADEAU demande au CA de se prononcer sur la banalisation du mercredi 2 juin 2020 : les 6<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> n'auront pas cours et le repas leur sera décompté. Pour les 3<sup>èmes</sup>, il n'y aura pas de remise, la restauration étant ouverte. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des enseignants pour cette épreuve.

**Présents : 17                      Abstention : 3                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 14**

#### 2.4 – Compte-rendu de la réunion du CESC.

La réunion de rentrée s'est déroulée le mardi 6 octobre. Les actions programmées en 2019-2020 ont pour beaucoup d'entre-elles été annulées notamment celles impliquant un ou des intervenants extérieurs. Les actions qui ont pu être menées sont les suivantes : sensibilisation à la puberté et à l'adolescence en 6<sup>e</sup> par Mme DEBIAIS / sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux en 5<sup>e</sup> par la SMERRA / sensibilisation au don d'organe par l'ADOT en 3<sup>e</sup> / formation aux GQS et au PSC1 en 3<sup>e</sup> / formation pour les délégués de classe / mise en place d'un CVC par Mme AUGER.

Pour 2020-2021 nous conservons les mêmes objectifs : lutte contre le harcèlement et usage responsable des outils numériques.

Les actions envisagées l'an passé pourraient être reconduites en fonction de la disponibilité des intervenants et M. GUILLARD s'est vu confier la mission de construire le dossier de labélisation E3D (Établissement en démarche de développement durable) pour septembre 2021.

### III – VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE.

#### 3.1 – Présentation du budget 2021 (annexe 6).

M. JADEAU relève 4 points qui sont à soulever :

- La DGF est calculée sur l'exercice 2019 car le compte financier 2020 n'a pu être pris en compte en raison du confinement, le bilan de l'exercice ayant été repoussé au 30 juin 2020.
- Le département a renforcé son aide sociale à la restauration (p 2) en inversant les tranches ce qui a un impact financier non négligeable pour les familles les plus en difficulté.
- En matière de dépenses pédagogiques nous avons décidé un effort financier conséquent au profit du numérique. Nous allons renouveler une partie du parc d'ordinateurs devenu obsolète.
- Enfin, nous avons décidé d'aller au-delà des préconisations du conseil départemental en matière de restauration. Nous avons la volonté de dépasser l'objectif fixé (35% de produits locaux dont 3% de bio) en affichant une ambition de 35% de produits locaux et 5% de produits bio.

M DUPONT évoque la différence de 14000€ entre recettes et dépenses prévisionnelles que totalisent les activités pédagogiques et la partie ALO.

Mme PALEZZI souligne que cette différence est liée au montant dévolu à l'achat d'ordinateurs sur le chapitre des dépenses pédagogiques, couvert par un prélèvement de 8000 €, à la volonté d'isoler les dépenses liées à la pandémie (2000€ sur le chapitre ALO) et à des créances non recouvrables (166.25 €).

Avec les prélèvements, le fonds de réserve revient à 62 jours, seuil préconisé par la collectivité. Jusqu'à présent, il était bien plus important ce qui a pénalisé le collège quant au montant de la subvention versée par le conseil départemental.

**Présents : 17                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 17**

### 3.2 – Présentation des contrats et conventions (annexe 7).

**Présents : 17                      Abstention : 1                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 16**

### 3.3 – Présentation des tarifs des dégradations.

M DUPONT fait remarquer qu'il manque un tarif pour les dégradations importantes des manuels. Ce n'est pas uniquement la perte du manuel qui devrait être concernée par le tarif dégradation. M JADEAU explique que ce n'est pas réglementaire. M Dupont reconnaît que cela resterait difficile à évaluer.

**Présents : 17                      Abstention : 2                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 15**

### 3.4 – Présentation du tableau des dépréciations (annexe 8).

**Présents : 17                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 17**

### 3.5 – Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

Mme PALEZIS explique les motifs et les enjeux de cette délégation.

**Présents : 17                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 17**

## IV – QUESTIONS DIVERSES.

1-*"Certains professeurs n'appliqueraient pas le protocole de nettoyage de la salle de classe. Au moins l'un d'entre eux le ferait faire par un ou 2 élèves"*. Ce n'est effectivement pas le protocole. M JADEAU s'engage à le rappeler.

2-*"Serait-il possible de trouver une harmonie entre les devoirs donnés en classe et sur Pronote?"*

M. JADEAU pense qu'il faut utiliser les 2 mais il sait que ce n'est pas toujours le cas. Mme RINGUET fait valoir le fait que c'est compliqué car avec les changements de salles elle doit traverser les couloirs avec ses affaires et n'a pas toujours le temps de compléter le cahier de texte juste après son cours. En général, elle le complète le soir chez elle ou le lendemain. M JADEAU ajoute que le collège rencontre des problèmes de réseau et subit des coupures intempestives ce qui ne facilite pas la tâche des professeurs.

3-*"Avec le protocole les élèves (autres que ceux de 6<sup>ème</sup>) n'ont pas le droit d'utiliser leur casier. Les sacs sont très lourds. Serait-il possible de faire autrement ?"*

M. JADEAU estime que cette question rejoint celle posée par les personnels enseignants et d'éducation demandant à faire le point sur l'évolution de la situation sanitaire et des protocoles.

M. DUPONT explique que le protocole est restrictif et qu'il n'est pas possible dans l'immédiat de faire autrement. M. JADEAU n'a pas d'autres informations sur l'évolution de la situation sanitaire que celles diffusées dans les médias. Le protocole est renforcé depuis fin octobre 2020 et cela impacte fortement le fonctionnement de l'établissement.

M. JADEAU souhaite faire évoluer le protocole. La question de la surveillance des études, dispersées avec le dispositif des salles dédiées, va très vite devenir problématique au regard du personnel disponible Pour le moment, au vu du temps clément et du peu d'absences des professeurs, la situation est gérable. M. JADEAU participe lui-même à la surveillance des études. Mais si l'un de ces éléments change (absence ou météo), la situation ne sera pas durable (multiplication des études et espaces à l'abri de la pluie trop restreint).

Aujourd'hui l'établissement a compté un seul cas de COVID positif mais l'élève a été contaminé pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Cela signifie que le protocole de septembre était efficace.

Mme MILLOT se félicite que les protocoles aient été construits en concertation et avec pragmatisme mais à moyen constant, ce qui rend les choses difficiles à tenir dans la durée. Elle note un problème de fluidité dans le travail et en profite pour faire appel car elle aurait besoin d'un lecteur DVD !!

M. CAPERAN témoigne que le protocole de l'école primaire est moins exigeant notamment sur la pause méridienne. Mme POUVREAU précise que sur les temps périscolaires à l'intérieur de l'établissement, chaque groupe classe a sa propre table.

Mme DUMAY souhaite dire qu'elle désinfecte elle-même les tables de sa salle de classe. Parfois, certains élèves se proposent de l'aider mais elle refuse. Certains collègues acceptent peut-être cette aide.

M. DUPONT fait état des tensions chez les enfants comme chez le personnel. Il rejoint les propos de M. JADEAU qui note des comportements agressifs surtout chez les garçons. M. DUPONT propose que les zones extérieures puissent être aménagées.

M. JADEAU souhaite faire évoluer le protocole dès le 7 décembre avec quelques assouplissements dans la cour et par rapport aux salles de classe. C'est à ces conditions pense-t-il que la communauté scolaire pourra tenir dans la durée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

La secrétaire de séance,  
Mme POUVREAU

